



COVID 19 : le Sniil est mobilisé

Paris le 3 mars 2020.- Hier après-midi a eu lieu une conférence entre le Ministère de la Santé et les professionnels de santé libéraux au sujet du coronavirus.

En effet, plusieurs questions se posaient. Parmi elles :

- la mise à disposition de masques de protection pour les infirmières et infirmiers libéraux. Sur ce point, le Ministère de la Santé a été précis : sur présentation de sa carte professionnelle, chaque professionnel de santé pourra se procurer gratuitement des masques chirurgicaux (suffisants dans la très grande majorité des cas) en pharmacie de ville. Les masques FFP2 seront réservés à des situations plus à risques
- les conditions d'indemnisation des infirmières et infirmiers libéraux en cas de confinement ou d'arrêt maladie. Interpellée par les syndicats qui ont rappelé que les professionnels de santé libéraux ne disposaient d'aucune indemnité journalière avant le 91^e jour, l'Assurance Maladie a annoncé réfléchir à ouvrir des droits à indemnité journalière pour les libéraux en cas de confinement ou d'arrêt maladie tel que cela a déjà été réalisé pour les salariés
- enfin, une dernière question très spécifique à la profession infirmière libérale se posait également : comment assurer l'obligation légale de continuité des soins en cas de confinement ou d'arrêt maladie ? Sur ce point précis, le Ministère a simplement indiqué qu'il prendra en compte la demande...

Conscient du caractère exceptionnel de la situation, le Sniil est mobilisé et continuera à être extrêmement attentif aux décisions et mesures qui seront prises.

Catherine Kirmidis, Présidente Nationale Sniil (06.70.79.56.96)
Contact presse : Emmanuelle Fradet (06.60.99.50.58)